

Ce texte est une version provisoire. Seule la version qui sera publiée dans la Feuille fédérale fait foi.

**Loi fédérale
sur l'assistance administrative internationale
en matière fiscale
(Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF)**

Projet

Modification du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du ...¹,
arrête:*

I

La loi du 28 septembre 2012 sur l'assistance administrative fiscale² est modifiée
comme suit:

Art. 7, let. c

Il n'est pas entré en matière lorsque la demande présente l'une des caractéristiques
suivantes:

- c. elle viole le principe de la bonne foi, notamment lorsqu'elle se fonde sur des
renseignements que l'Etat requérant a obtenus:
 - 1. à la suite d'actes punissables au regard du droit suisse,
 - 2. en dehors d'une procédure d'assistance administrative, et
 - 3. par un comportement actif.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF 2016 ...
² RS 651.1

